

Qu'il me soit donc permis, puisque je dois, en quelque sorte, résumer ce débat et parler au nom du gouvernement, de dire que ces divergences d'opinions auxquelles je faisais allusion, reposent sur des craintes plutôt factices que réelles, et de prouver cette prétention non seulement par les déclarations de l'honorable chef de ce gouvernement, mais aussi par des arguments tirés de notre histoire politique et qui viennent étayer de leurs poids la position prise par l'administration actuelle.

En effet, monsieur, les affirmations fréquentes de l'honorable Premier ministre, celles de plusieurs de ses collègues, toutes reproduites dans la presse : que l'administration libérale est opposée au rétablissement d'un ministère de l'instruction publique, dans cette province, devraient, ce me semble, rassurer les esprits les plus timorés, absoudre le gouvernement de l'accusation qu'on porte contre lui, en certains quartiers, de vouloir s'emparer de l'instruction publique et de la soustraire à l'influence légitime du clergé.

J'admets que plusieurs esprits éclairés dans cette province, tout en acceptant ces déclarations officielles, n'en persistent pas moins à croire que la création d'un ministère de l'instruction publique serait de nature à accélérer vivement les progrès de l'éducation, chez nous. Je respecte cette opinion, mais je dois dire qu'elle ne me paraît pas être prouvée par les leçons du passé et les faits de notre histoire.

Jetons un regard en arrière pour nous convaincre que les raisons données par nos prédécesseurs pour renoncer au ministère de l'instruction publique pour adopter le système actuel sont des raisons d'efficacité et d'ordre politique.

* * *

M. l'Orateur, en 1867, l'hon. M. Chauveau, appelé comme premier ministre à la formation de la première administration de cette province, fut en même temps le premier ministre de l'Instruction publique. Des études spéciales faites dans les différents pays de l'Europe qu'il avait visités spécialement dans ce but et l'expérience qu'il avait acquise sous l'Union comme successeur du premier surintendant, le docteur Meilleur, l'appelaient plus que tout autre à la direction d'un département aussi important.

En 1871 et 1872, le ministère de l'Instruction publique fut encore confié au premier ministre, l'hon. G. Ouimet, appelé alors à la formation de la seconde administration provinciale.

En 1874, le ministère de l'Instruction publique fut encore confié au premier ministre, l'hon. M. de Boucheville, appelé alors à la formation de la troisième administration de la province.

Lorsque les honorables MM. Chauveau, Ouimet et de Boucherville acceptèrent comme ministres de l'Instruction publique, la direction d'un départe-